

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 18:00, le Conseil Syndicat du SMEAPN s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du comité le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 05/05/2026.

Présents : Mmes : BONIN Fannie, BRANDAO Alison, GORNES Laure, GROETZINGER Christine, MARCANDELLA Florence, MESSIAS Marinette, LISSA Daniel MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, COURTOIS Pascal, DEROUARD Dominique, DESSIENNE SIMON, DOS SANTOS David, DOUANNE Bruno, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LABELLE Maxime, GUIMBARD Christophe, REMOND Thierry, PEUTOT Christian, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé

Excusés: M RATIER François pouvoir à M CHAMOREAU Christophe

Absents: M ORIGNE Thierry

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre, PITREY Gino; Mathieu KOTTELAT

A été nommé(e) secrétaire : M KINDERF Gilles

2026_007 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CAO

Le Président a informé l'assemblée délibérante que la réalisation de marchés publics passés selon une procédure formalisée (code de la commande publique) doit impliquer la création d'une Commission d'Appel d'Offres composée, conformément aux dispositions de l'Article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de la procédure, cette commission a vocation à intervenir pour l'ouverture des plis de candidature, l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre, l'ouverture des plis contenant les offres et donner son avis sur celle-ci.

A cette fin et conformément à l'Article 22 du Code des Marchés publics, le Comité Syndical doit constituer une commission CAO à caractère permanent, laquelle doit être composée du Président, de 3 membres titulaires et de 4 membres suppléants (les listes peuvent comporter moins de nom que de sièges de titulaires et suppléants à pouvoir).

Conformément à l'Article 22-III du Code des Marchés Publics, l'élection des membres, titulaires et suppléants, a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel, et se déroule à bulletin secret (sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret L 2121-21 du CGCT)

Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président a invité les membres du Comité Syndical à établir une liste désignant nominativement de 3 titulaires et de 4 suppléants.

Une seule liste a été constituée de 3 membres titulaires et de 4 membres suppléants. Le président étant nommé membre d'office.

L'assemblée délibérante a décidé de voter à main levée en présence du président de séance et du secrétaire.

Après avoir procédé aux votes, une seule liste ayant été établie :

1. M PEUTOT Christian Président
2. M REMOND Thierry Membre titulaire

- | | | |
|----|------------------------|------------------|
| 3. | M DOUINE Jean Luc | Membre titulaire |
| 4. | M KINDERF Gilles | Membre titulaire |
| | | |
| 5. | M CHAMOREAU Christophe | Membre Suppléant |
| 6. | M JEULIN Fabrice | Membre Suppléant |
| 7. | M JAMET Claude | Membre Suppléant |
| 8. | MM BONIN Fannie | Membre Suppléant |

Le président de séance a compté les voix et a proclamé le résultat
Le secrétaire de séance a pris acte du résultat des votes

Nombre de Votants : 27 (26 + 1 pouvoir)
Nombre d'abstention: 0
Suffrages exprimés 27 (26 + 1 pouvoir)
Majorité absolue : 14

La liste ci-dessus ayant obtenu 27 voix, les membres de cette liste sont déclarés membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et installés dans leurs fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Nemours, le 11/05/2026

Le Président
S.M.E.A.P.N.
M PEUTOT Christian
43, quai Victor Hugo
77140 NEMOURS
Tél. 01 64 28 85 01
SIREN 938141926
APE 36.00Z
Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours

Secrétaire de séance
M KINDERF Gilles



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le